

16-22 SEPTEMBRE 2024

**AU TRAVAIL,  
ON S'Y REND  
AUTREMENT !**



# Webinaire du Challenge de la Mobilité 2024 – 4ème édition

## Extrait des questions/réponses

**Il faudrait indiquer clairement que les trajets professionnels sont exclus. Tout le monde ne l'avait pas compris l'année dernière.**

Les trajets professionnels sont effectivement exclus du challenge, seuls les trajets domicile-travail sont comptabilisés. Ces éléments sont bien précisés dans le règlement, les différents modes d'emploi, guides et FAQ disponibles sur le site internet du challenge : <https://www.challengemobilite-bfc.fr/>

### Comment faire pour ancrer les changements dans la durée ?

Des éléments de réponses ont été évoqués lors de la Cérémonie régionale de 2023. Le compte-rendu de la table ronde sur le changement de comportement est accessible sur le site du challenge <https://www.challengemobilite-bfc.fr/actualite/232/retour-sur-la-ceremonie-regionale>

**Un événement professionnel (séminaire annuel) a lieu aux mêmes dates que le challenge. Les déplacements alternatifs réalisés pendant cette période pourront-ils être pris en compte ?**

Si les participants se rendent sur le lieu de séminaire depuis leur domicile, alors il s'agit d'un trajet domicile travail qui peut être comptabilisé. Ce sont les déplacements professionnels qui ne peuvent être comptabilisés. Pour des cas spécifiques, n'hésitez pas à contacter directement l'équipe d'animation pour des précisions sur les modalités de saisie.

Organisé par



En partenariat avec



## **Les inscriptions individuelles de participants ne sont pas possibles, il faut passer par une inscription préalable de l'entreprise. Comment faire si l'entreprise ne veut pas s'inscrire et que des salariés veulent participer ?**

Le challenge est basé sur les liens entre les territoires et les établissements employeurs, et s'appuie sur des référents établissements pour permettre la diffusion des informations essentielles au bon déroulement du Challenge. Ce n'est donc pas un challenge qui permette les inscriptions individuelles sans engagement préalable de l'établissement.

## **Pour un territoire qui accueillant le challenge, qu'est-ce que cela coûte concrètement à la collectivité ?**

La principale source de dépense se trouve dans l'organisation de la cérémonie locale de récompense.

Le Grand Chalon précise : « Nous prévoyons un budget de 2000 € HT pour récompenser les agents de la collectivité + les entreprises. Hors budget, nous avons des coûts masqués de fonctionnement : temps agent, impression des supports de communication... »

## **Est-ce que le PETR du Doubs central sera cette année référencé en tant que territoire AOM ?**

Le PETR du Doubs Central est un cas particulier puisque les 3 communautés de communes qui le composent lui ont délégué la compétence mobilité. Le PETR pourra donc s'inscrire en tant que territoire AOM cette année, le règlement de cette 4<sup>ème</sup> édition a évolué afin de prendre en compte cette spécificité.

## **Des animateurs de la Région peuvent-ils venir sur la collectivité pour animer une journée du challenge ?**

Tout dépend de vos besoins. L'équipe d'animation du challenge se tient à votre disposition pour en discuter. Les 6 rencontres départementales prévues en 2024 permettent également d'aller à la rencontre des territoires et des établissements employeurs.

## **Le délai entre la fin du challenge et la cérémonie locale était assez long en 2023 (presque 3 mois...). Est-il possible de transmettre le résultat du classement au référent plus tôt cette année ?**

Ces délais peuvent en effet paraître longs pour les participants, mais ils sont nécessaires à l'organisation des cérémonies locales et régionale. En ce qui concerne les résultats de l'entreprise, les référents entreprises ont accès aux résultats sur l'espace entreprise du site internet. Pour les résultats des territoires, le fait d'attendre avant de communiquer les résultats permet en effet de laisser le temps aux territoires d'organiser leur cérémonie.

## **Les employeurs situés hors région BFC peuvent-ils participer ?**

Le siège des établissements participants doit être situé au sein de la région BFC.

## **Est-ce que les élus peuvent s'inscrire et participer au challenge ?**

C'est une nouveauté cette année. Les élus d'associations ou de collectivités peuvent participer au challenge. Pour cela, ils doivent être comptés dans le nombre d'employés de l'établissement, et comptabiliser uniquement les trajets allant de leur domicile vers les locaux de l'association ou de la collectivité.

## **Est-ce que le télétravail est considéré comme une alternative à l'autosolisme ?**

Le télétravail est effectivement considéré comme une alternative à l'autosolisme et peut être comptabilisé dans le cadre du Challenge de la Mobilité BFC dans la catégorie « trajets évités ».

## **Fournissez-vous des supports/kits de communication liés au dispositif ? Sur ces documents (mémo, mode emploi, participation...) est-ce possible d'avoir la possibilité d'ajouter le code établissement (à renseigner pour chaque établissement) ?**

L'onglet « Boîte à outils » du site internet du challenge propose de nombreuses ressources à télécharger. Certaines peuvent en effet être personnalisées sur demande. Rendez-vous sur <https://www.challengemobilite-bfc.fr/kit-de-com>. Vous pouvez contacter directement l'équipe d'animation pour ce type de demande, les productions transmises viendront ensuite étoffer la boîte à outils et bénéficier à l'ensemble du réseau.

## **Serait-il possible d'ajouter une option sur le site pour modifier les kilomètres dans le cas où une erreur a été faite dans la saisie ?**

Le site actuel ne permet pas cette fonctionnalité. Néanmoins, chaque participant peut modifier sa saisie directement depuis son espace jusqu'à la date de clôture de la saisie. L'évolution de la plateforme sera rediscutée par les partenaires du challenge.

## **Est-ce que les intérimaires d'un établissement employeur peuvent participer ?**

Les intérimaires d'un établissement employeur peuvent participer s'ils sont en poste pendant la semaine du challenge et donc sont comptabilisés dans l'effectif de l'établissement employeur au moment de l'inscription.

## **Y a-t-il des subventions possibles par les collectivités territoriales pour encourager le covoiturage ?**

Pour connaître les dispositifs des partenaires du challenge et rencontrer des collectivités territoriales et autres établissements proches de chez vous, inscrivez-vous aux rencontres départementales. Inscriptions [en suivant ce lien](#), au plus tard le 25 mars 2024.

## **Est ce qu'il serait possible de différencier vélo musculaire et VAE dans la saisie ?**

L'intérêt du challenge est de valoriser les moyens de transports alternatifs à la voiture individuelle. Il n'y a pas de distinction possible lors de la saisie sur la plateforme actuelle.

## **Je suis seul.e dans ma collectivité à mobiliser les structures pour s'inscrire au challenge... Auriez-vous des idées pour m'aider ?**

L'idéal est de créer un groupe projet au sein de la collectivité, afin de pouvoir s'appuyer sur les services en interne, notamment le service Communication ou encore le service Développement Economique pour faciliter la mobilisation et impliquer au-delà du service mobilité.

## **Les mairies et départements peuvent-ils s'inscrire au challenge ?**

Les mairies et départements peuvent s'inscrire au challenge en tant qu'établissement employeur mais pas en tant que territoire. L'échelle de l'EPCI a été retenue car elle n'est ni trop petite ni trop large pour toucher les entreprises, et parce que les intercommunalités sont – très fréquemment – AOM.

## **Les EPCI AOM doivent-ils s'inscrire deux fois (territoire + établissement) ?**

Les territoires (EPCI) doivent s'inscrire une fois en tant que territoire pour accueillir le challenge, et s'ils le souhaitent, une nouvelle fois en tant qu'établissement employeur pour permettre à ses agents de participer.

## **Comment faire pour que MOBIGO rentre des trajets SENS-CHEROY, SENS-JOIGNY, SENS-PONT SUR YONNE ?**

Une réponse sera apportée dans la FAQ.

## **Existe-il une plateforme d'échange entre référent, un système de question-réponse par exemple comme sur l'espace de discussion du webinar ?**

Actuellement cette plateforme n'existe pas, l'équipe d'animation du challenge va travailler cette proposition. Un mur d'expression et d'échanges d'expériences a été proposé lors de la seconde édition, il pourra constitué un premier outil d'échange.

## **Au-delà des rencontres départementales, quelles sont les coordonnées pour échanger au sujet du challenge ?**

Les coordonnées permettant de contacter l'équipe d'animation du challenge sont les suivantes : [animation@challengemobilite-bfc.fr](mailto:animation@challengemobilite-bfc.fr) / 03 63 66 48 90 / 07 67 75 79 (Marion FURY – Co-Sphère)

## **Le replay du Webinaire et les supports présentés sont-ils disponibles ?**

L'enregistrement du Webinaire est disponible sur le site internet du Challenge en suivant le lien ci-dessous :

<https://www.challengemobilite-bfc.fr/actualite/242/revivez-le-webinaire-douverture-de-la-4e-edition-du-challenge-de-la-mobilite-bfc>

et retrouvez le support présenté en suivant ce lien :

[https://www.challengemobilite-bfc.fr/uploads/ckfinder/files/Webinaire%20de%20lancement%20-%207%20mars%202024\\_V3.pdf](https://www.challengemobilite-bfc.fr/uploads/ckfinder/files/Webinaire%20de%20lancement%20-%207%20mars%202024_V3.pdf)